

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Olivier Gfeller et consort – Oeuvres en prêt au Musée Eugène Burnand

Rappel de l'interpellation

Le Musée Eugène Burnand à Moudon permet de découvrir l'étendue du talent de l'artiste vaudois. On peut y admirer des œuvres couvrant l'ensemble de sa carrière.

Un certain nombre de toiles exposées n'appartiennent cependant pas à la Fondation. Elles proviennent de collections particulières ou d'autres institutions.

Parmi ces dernières, quelques œuvres sont prêtées par le Musée cantonal des Beaux-Arts. Sans prétendre être exhaustif, citons : "Le labour dans le Jorat" (1916), "Taureau dans les Alpes" (1884), "Cavalier en Camargue" (sans date), "La Prière sacerdotale" (1900-1918). On pourrait aussi citer le célèbre tableau "La fuite de Charles le Téméraire" (1894-5), puisqu'une notice explicative précise qu'il « appartient à la Confédération qui l'a confié au Musée des Beaux-Arts de Lausanne ». Le site internet actuel du mcb-a indique concernant "Taureau dans les Alpes" et "La Prière sacerdotale" que ces œuvres sont « en prêt à long terme au Musée Eugène Burnand, Moudon ».

Toutes ces toiles ont trouvé un bel écrin dans l'ancienne capitale des Etats de Vaud. Elles complètent judicieusement la collection permanente. Et force est de constater que l'exposition d'œuvres appartenant au mcb-a dans la ville natale d'Eugène Burnand se justifie pleinement.

Cependant le déménagement du Musée cantonal des beaux-arts sur le site de la gare pourrait remettre en cause cette situation.

En effet, le Musée cantonal des Beaux-Arts bénéficiera désormais de beaucoup plus de surfaces d'exposition et de stockage qu'au Palais de Rumine. La politique de prêts d'œuvres à long terme à d'autres institutions vaudoises pourrait changer dans ce contexte.

Mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- *La politique actuelle de prêts à long terme d'œuvres au Musée Eugène Burnand à Moudon va-t-elle perdurer ?*
- *Le Musée cantonal va-t-il reprendre tout ou une partie des œuvres d'Eugène Burnand actuellement exposées à Moudon ?*

Souhaite développer.

*(Signé) Olivier Gfeller et
1 cosignataire*

Réponse du Conseil d'Etat

La politique actuelle de prêts à long terme d'œuvres au Musée Eugène Burnand à Moudon va-t-elle perdurer ?

Le Musée cantonal des Beaux-Arts entend poursuivre pour l'instant sa politique de prêts à long terme d'œuvres au Musée Eugène Burnand à Moudon, dès lors que celui-ci poursuit sa mission de mise en valeur de l'artiste dans un espace approprié et conforme aux normes de bonne conservation.

Actuellement, il s'agit des huit œuvres suivantes, dont six sont propriété de l'Etat de Vaud et deux appartiennent à la Confédération (les œuvres appartenant à la Fondation Gottfried Keller sont administrées par l'Office fédéral de la culture) :

- *La Prière sacerdotale*, 1900 – 1918. Huile sur toile, 190 x 370 cm. Don de Jean-Jacques Mercier-de Molin, 1904. Inv. 201 ;
- *La Ferme (La Ferme vaudoise)*, 1901. Huile sur toile, 52 x 316 cm. Acquisition, 1904. Inv. 27 ;
- *Le Labour dans le Jorat*, 1916. Huile sur toile, 250 x 630 cm. Acquisition par souscription publique, 1921. Inv. 31 ;
- *Paysage en Camargue (guardian)*, sans date (avant 1922). Huile sur toile, 27 x 35 cm. Acquisition, 1940. Inv. 532 ;
- *Paysage en Camargue (charrette)*, sans date (avant 1922). Huile sur toile, 23 x 33.5 cm. Acquisition, 1941. Inv. 533 ;
- *Le Paysan*, 1894. Huile sur toile, 233 x 312 cm. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller, Office fédéral de la culture, Berne, 1906. Inv. 534 ;
- *Taureau dans les Alpes*, 1884. Huile sur toile, 200 x 270 cm. Acquisition par souscription avec un crédit spécial du Conseil d'Etat vaudois, le concours de divers particuliers et la Société vaudoise des Beaux-Arts, 1884. Inv. 535 ;
- *La Fuite de Charles le Téméraire*, 1894 – 1895. Huile sur toile, 320 x 540 cm. Dépôt de la Confédération suisse, Office fédéral de la culture, Berne, 1896. Inv. 814.

Ces œuvres complètent la propre collection du Musée Eugène Burnand, qui comprend quelque 200 objets. Afin d'en encourager l'inventaire et le catalogage, le Service des affaires culturelles (SERAC) a accordé à la Fondation, via le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel, une subvention exceptionnelle de CHF 20'000.- en 2018.

Le Musée cantonal va-t-il reprendre tout ou une partie des œuvres d'Eugène Burnand actuellement exposées à Moudon ?

La Fondation ayant demandé au Musée cantonal des Beaux-Arts de reprendre « La Fuite de Charles le Téméraire » afin de gagner de la place pour des présentations temporaires, des discussions ont été menées par le musée avec le Conseil de la Fondation, dont Frédérique Burnand, ancienne présidente, et Philippe Kaenel, membre. D'entente avec la Fondation du Musée Eugène Burnand, le Musée cantonal des Beaux-Arts rapatriera trois des huit œuvres déposées à Moudon.

Il s'agit des trois œuvres suivantes :

- *La Fuite de Charles le Téméraire*, 1894 – 1895. Huile sur toile, 320 x 540 cm. Dépôt de la Confédération suisse, Office fédéral de la culture, Berne, 1896. Inv. 814.
- *La Prière sacerdotale*, 1900 – 1918. Huile sur toile, 190 x 370 cm. Don de Jean-Jacques Mercier-de Molin, 1904. Inv. 201 ;
- *Taureau dans les Alpes*, 1884. Huile sur toile, 200 x 270 cm. Acquisition par souscription avec un crédit spécial du Conseil d'Etat vaudois, le concours de divers particuliers et la Société vaudoise des Beaux-Arts, 1884. Inv. 535 ;

Le but est de donner sa juste place à Eugène Burnand. Le Musée cantonal des Beaux-Arts participe à mettre en valeur de cet artiste vaudois depuis longtemps. Il a organisé en 2004 la rétrospective « *Eugène Burnand. Peintre naturaliste* » qui a connu un grand succès populaire et a publié à cette occasion un catalogue de référence. Il convoque régulièrement des œuvres de l'artiste dans les expositions temporaires consacrées à ses collections.

Dans son nouveau bâtiment de Plateforme 10 qui sera inauguré en automne 2019 à la gare de Lausanne, ce musée a en outre prévu de faire une place de choix à Eugène Burnand, tout d'abord dans l'exposition inaugurale intitulée « Atlas – cartographie du don » (« La Fuite de Charles le Téméraire »), puis au sein de l'exposition permanente dans l'aile ouest (« Taureau dans les Alpes », « La Prière sacerdotale »), deux œuvres qui seront reproduites dans le nouveau guide de ses collections. Cette présentation de référence sera amenée à être renouvelée à une cadence lente au fil des ans. Elle sera gratuite pour rendre les collections accessibles à tous.

Eugène Burnand aura ainsi une place de choix auprès des grands artistes vaudois des collections du Musée cantonal des Beaux-Arts, comme Louis Ducros, Charles Gleyre, Félix Vallotton, Théophile-Alexandre Steinlen et Louis Soutter. Sans nul doute, cela renforcera l'intérêt pour cet artiste et incitera à découvrir d'autres pans de son œuvre et à approfondir la connaissance du peintre en prolongeant la visite dans le musée qui lui est consacré dans sa ville natale à Moudon.

Les deux grands chefs-d'œuvre de Burnand, « Le Labour dans le Jorat » et « Le Paysan », resteront à Moudon, dans le musée réaménagé grâce au départ des trois grands formats cités. Afin de faciliter ce réaménagement et l'installation de la première exposition temporaire, le Musée cantonal des Beaux-Arts a répondu à la sollicitation du Musée E. Burnand de déménager l'immense toile « La Fuite de Charles le Téméraire » au printemps 2019 au plus tard. Les discussions ont donc lieu en bonne entente entre les parties, afin de contribuer au mieux à la valorisation de l'artiste vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 mars 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean